ÉLECTIONS DE VOS REPRÉSENTANTS DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Contact
David PAILLUSSON Tel : 06 11 94 85 43
Vincent GOEURY Tel : 06 24 80 23 92
Mail : **cgtfapt44@orange.fr**

À Toutes et à Tous,

Vous allez bientôt devoir faire le choix des personnes qui vous représenteront et qui défendront vos revendications devant la direction lors des prochaines élections professionnelles CIRCET.

Ce choix est important car vos élus seront les interlocuteurs entre vous et la direction afin de remonter vos voix individuelles ou collectives et défendre vos intérêts quotidiennement.

Ils veilleront au respect du droit du travail et des accords collectifs. Ils seront disponibles pour échanger avec vous, vous conseiller, vous défendre et seront attentifs à vos remontées.

La CGT défend la proximité avec les salariés et donc la création d'instance du personnel reparti sur quatre zones du territoire soit des représentants de proximité (ex DP) Nord Ouest, Nord Est, Sud Ouest, Sud Est, et non plus nationaux comme actuellement.

C'est VOUS qui décidez qui vous représentera.

Ne ratez pas cette occasion de défendre et/ou de faire défendre vos droits et vos revendications !

- **Choisissez l'efficacité d'un syndicat au plus près des salarié(es).**
- **Votez dès le premier tour pour nous donner la majorité par un vote massif afin de pouvoir être en mesure de défendre au mieux vos intérêts individuels et collectifs.**

Elections professionnelles CIRCET Fin 2019

Les élections professionnelles vont se dérouler Fin 2019

Pour cela nous avons besoin de vous. En effet, c'est la représentativité au **CSE* (Comité Social et Economique)** qui conditionne l'existence légale des syndicats dansl'entreprise. Nous ne serons qu'une poignée d'élus pour négocier, alors faites le bon choix pour défendre avec vous vos droits au quotidien, et pour des accords vous donnant de nouveaux droits !

Question du salarié :

Le CSE c'est quoi ?

Jusqu'à présent chez CIRCET, les moyens pour vous défendre au quotidien existaient à travers différentes **I**nstitutions **R**eprésentatives du **P**ersonnel (IRP) : DP, CHSCT, CE, DS au niveau national. Cela devait permettre de connaitre son ou ses élus de proximité et ceux-ci avaient un certain pouvoir d'action pour défendre les collègues au niveau local avec les réclamations DP. Certaines de ces IRP se tenaient aussi au niveau national comme le CE (Comité d'Entreprise), mais la plupart des problèmes pouvait se régler localement lorsque il y avait des élus CGT.

Avec le nouveau Comité Social et Economique (CSE) dont la mise en place est imposée par les Ordonnances Macron (au plus tard le 31 décembre 2019), le nombre d'élus sur les sites sera réduit toutes organisations syndicales confondues. Les anciennes IRP sont fusionnées et les réunions intégreront plusieurs commissions CE, CHSCT, DP (santé, formation, activités sociales et culturelles, logement, évolution économique de l'entreprise, prévention…) formées de seulement quelques-uns des membres du CSE.

Les IRP de proximités que nous connaissons disparaissent donc ! Sauf en cas de demande lors des négociations de mise en place aux quels les organisations représentatives vont être associé. Malheureusement, la CGT ne sera pas conviée, la fusion/absorption réalisé par CIRCET a conduit à la perte de représentativité syndical pour la CGT, condition de participation aux négociations d'accord.

C'est l'occasion de voter CGT pour défendre cette proximité fondement de notre syndicalisme.
En effet, dans les entreprises où la CGT est représentative, les représentant de proximité ont été obtenu dans le cadre de la mise en place du CSE tel qu'à Orange, SFR.

Malgré cela, la CGT, si les résultats lui permette par votre vote privilégiera la proximité avec les salariés plutôt qu'avec la Direction, toujours proches de vous afin de vous écouter, vous conseiller, et remonter vos attentes auprès de la direction !

Votez l'efficacité par la proximité,

JE VOTE CGT